



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0060

Dossier OEC/CTC N°: 12131

Maître d'ouvrage - raison sociale	SCI PINETU		
<i>Adresse</i>	26 lot. Arasu Sottanu 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio		
<i>CODE NAF</i>	6820B		
<i>SIRET</i>	43761209600028		
<i>Responsable Légal</i>	MARINI Pascal		
Opération	Installation d'un chauffe solaire pour la production d'eau chaude sanitaire d'un ensemble immobilier destiné à la location		
Lieu de réalisation	Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse du Sud)		
Date prévisionnelle de réalisation	Date prévisionnelle de début d'opération : 2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	BOLLINI Virginie	MONTI Cyrille	
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :	

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	11/10/2012	Date de la demande	15/10/2012
Date de réception	28/03/2013	Date de réception de la demande	18/10/2012
Date d'accusé de réception	02/04/2013	Date AR du dossier complet	
Date comité de gestion	15/07/2013	Date comité de gestion	15/07/2013

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régional de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et permet de faire des économies d'énergie sur l'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire.
CTC / OEC	La Convention PRODEME prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Le porteur du projet souhaite faire des économies d'énergie pour la production de l'eau chaude sanitaire.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Sainte Lucie de Porto-Vecchio (Corse du Sud)
------------------------------	--

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose d'un systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaire de 300L et 4 m² de capteurs.</p> <p>Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 0 % Gaz cuve; 0 % Fioul</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	2 400		1,84	0,58	0,56
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Echéancier prévisionnel de réalisation	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2013</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2013</p>
---	---

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

Décision N° 1328C0060

Dossier PRODEME N°13487

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Coûts éligibles (€TTC)
Poste 1 - Matériel		
Fourniture d'une installation solaire composée d'un ballon de 300L et de 4 m2 de capteurs plan	4 860,00	4 860,00
Sous-total Poste 1	4 860,00	4 860,00
Poste 2 - Main d'œuvre		
Livraison et pose	1 566,00	1 566,00
Sous-total Poste 2	1 566,00	1 566,00
TOTAL	6 426,00	6 426,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une SCI qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	6 426,00 €
Plafond des dépenses éligibles : (Les dépenses sont plafonnées à 1500 €/m ² de capteurs)	6 000,00 €
Investissement de référence	400,00 €
► Poste 3 : Coût admissible	5 600,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une petite entreprise. soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (CTC) (€)
Eau chaude sanitaire solaire	5 600,00	65%	3 640,00
TOTAL	5 600,00	65%	3 640,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide ADEME (€)
Eau chaude sanitaire solaire	6 426,00	6 426,00	5 600,00	3 640,00
TOTAL	6 426,00	6 426,00	5 600,00	3 640,00

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	3 640,00 €	56,6%
Bénéficiaire	2 786,00 €	43,4%
TOTAL	6 426,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

ADEME	3 640,00 €	65,0%
Bénéficiaire	1 960,00 €	35,0%
TOTAL	5 600,00 €	100,0%